

ECCAS

TRADE CAPACITY BUILDING PROGRAMME

PROGRAMME'S HIGHLIGHTS

NEWSLETTER 9 MAY 2017

Several specific projects (3) have been clustered in this programme designed by TradeCom II in collaboration with the Economic Community of Central African States (ECCAS).

ECCAS is a regional economic community which was established in 1983. It has 11 member states comprising the six countries of the Economic and Monetary Community of Central Africa (CEMAC): Cameroon, Congo, Gabon, Equatorial Guinea, Central African Republic, Chad and five other states: Angola, Burundi, DRC, Rwanda as well as Sao Tome and Principe.

Its economic integration actions are geared towards promoting peace and security, physical, economic and trade integration as well as environmental protection, especially through:

-  The elimination between Member States, of custom duties and all other charges of equivalent effect to the import and export of goods;
-  The abolition between Member States, of quantitative restrictions and other hindrances to trade;
-  The institution and maintenance of a common foreign customs rate; the institution of a trade policy for third-party States;
-  The progressive removal between Member States, of obstacles to the free movement of persons, goods, services, capital and the right of establishment;
-  The harmonisation of national policies for the promotion of community activities, especially in the areas of industry, transport and communication, power, agriculture, natural resources, trade, currency and finances, human resources, tourism, education and culture, science and technology;
-  The creation of a co-operation and development Fund ;
-  The fast development of Member States without coastline, insular, partly insular, semi-enclaved countries and/or countries belonging to the category of least developed countries
-  Any other activity aiming at achieving the community objectives that the Member States could undertake together.

This project which is of benefit to the ECCAS zone is based on three main pillars:

1. Support to the drafting and validation of an action plan for the assistance strategy for trade in central Africa;
2. Support to the implementation process, in Central Africa, of the decisions of the 10th WTO ministerial Conference which held in Nairobi; and
3. The establishment of a mechanism to promote the development of technological capacities, innovation and the competitiveness of central African countries.

The areas of work considered within the framework of this programme shall contribute to:

-  The preparation of a detailed action plan of the strategy including the identification of operational priority activities ;
-  Training of trainers on the implementation modalities of the strategy detailed action plan;
-  The preparation of the Post-Nairobi road map and activities at the national level;

CEEAC

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES

LES ELEMENTS MARQUANTS DU PROJET

BULLETTIN D'INFORMATION 9 MAI 2017

Plusieurs projets particuliers (3) ont été regroupés dans ce programme conçu par TradeCom II avec la collaboration de La Communauté Économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC);

La CEEAC est une communauté d'intégration régionale créée en 1983 et qui est composée de 11 Etats membres comprenant les six pays de la Communauté Économique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) : le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale, la République de Centrafrique, le Tchad et cinq autres Etats : l'Angola, le Burundi, la RDC, le Rwanda et Sao Tomé-et-Principe.

Elle concentre son action en termes d'intégration économique dans les domaines de la promotion de la paix et la sécurité, l'intégration physique, l'intégration économique et commerciale, ainsi que la protection de l'environnement à travers notamment :

- 🌱 L'élimination, entre les Etats membres, des droits de douane et toutes autres taxes -d'effet équivalent à l'importation et à l'exportation des marchandises;
- 🌱 L'abolition, entre les Etats membres, des restrictions quantitatives et autres entraves au commerce;
- 🌱 L'établissement et le maintien d'un tarif douanier extérieur commun; l'établissement d'une politique commerciale à l'égard des Etats tiers;
- 🌱 La suppression progressive, entre les Etats membres, des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et au droit d'établissement;
- 🌱 L'harmonisation des politiques nationales en vue de la promotion des activités communautaires, notamment dans les domaines de l'industrie, des transports et communications, de l'énergie, de l'agriculture, des ressources naturelles, du commerce, de la monnaie et des finances, des ressources humaines, du tourisme, de l'enseignement et de la culture, de la science et de la technique;
- 🌱 La création d'un Fonds de coopération et de développement;
- 🌱 Le développement rapide des Etats membres sans littoral, insulaires, partiellement insulaires, semi-enclaves, et/ou appartenant à la catégorie des pays les moins avancés ;
- 🌱 Toutes autres activités visant à atteindre les objectifs communautaires que les Etats membres pourront entreprendre en commun.

Le présent projet au bénéfice de la zone CEEAC se base sur trois piliers essentiels :

1. un Appui à l'élaboration et la validation d'un plan d'action pour la stratégie d'aide pour le commerce en Afrique centrale ;
2. un Appui au processus d'opérationnalisation en Afrique centrale des conclusions de la 10ème Conférence ministérielle de l'OMC de Nairobi ; et
3. la mise en place d'un dispositif pour favoriser le développement des capacités technologiques, l'innovation et la compétitivité des pays de l'Afrique centrale.

Les domaines d'intervention envisagés dans le cadre de ce programme contribuent à fournir :

- 🌱 élaboration d'un plan d'action détaillé de la stratégie avec l'identification d'activités prioritaires opérationnelles ;
- 🌱 formation des formateurs sur les modalités de mise en œuvre du plan d'action détaillé de la stratégie
- 🌱 élaboration de la feuille de route Post Nairobi avec la déclinaison des activités au niveau national
- 🌱 réalisation d'une étude sur le commerce des services, qui tient compte des flexibilités accordées aux PMA dans le cadre de l'OMC et qui intègre les opportunités et défis liés aux futurs APE
- 🌱 élaboration d'une Etude/Stratégie de développement des capacités technologiques et l'innovation de la région ; avec une attention particulière accordée à la dimension de l'APE régional en perspectives
- 🌱 élaboration d'une feuille de route régionale sur l'innovation, les capacités technologiques et la compétitivité
- 🌱 organisation d'un forum régional public/privé de déclinaison des modalités de mise en œuvre de la stratégie et de la feuille de route au niveau national.